

Communiqué de presse

La Banque Territoires lance un deuxième appel à manifestation d'intérêt pour déployer des « Hubs numériques » sur l'ensemble du territoire

Paris, le 17 novembre 2020

Dans le cadre de son action en faveur de territoires plus connectés et en droite ligne avec la Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif (SNNI), initiée en décembre 2017 par le secrétariat d'État chargé du Numérique, la Banque des Territoires lance un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la création et le déploiement de « hubs numériques » dans les territoires. Ces hubs ont vocation à animer le territoire en matière d'inclusion numérique, que ce soit en apportant une expertise aux décideurs locaux, en assurant la formation des professionnels de la médiation numérique, ou encore en accompagnant l'émergence de projets locaux. Les aidants numériques (associations, collectivités territoriales, entreprises privées, opérateurs publics...) sont invités à envoyer leurs candidatures entre le 17 novembre 2020 au 30 juin 2021.

13 millions de Français demeurent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu Internet et se sentent en difficulté avec les usages. Face à cette réalité, les services publics territoriaux (collectivités territoriales, opérateurs publics, services déconcentrés de l'État) sont en première ligne.

En septembre 2018, la Banque des Territoires, en lien avec le programme Société Numérique de l'ANCT, avait lancé un premier appel à projets qui a permis de déployer 11 « Hubs numériques » sur le territoire*. Ces derniers ont montré leur force d'action durant le premier confinement en proposant, notamment, une fédération régionale de FabLab pour la production de matériel de protection à destination des personnels soignants, et la mise en place de modules de sensibilisation aux enjeux du numérique (lutte contre les fausses nouvelles...).

Le contexte sanitaire ayant renforcé la nécessité de développer davantage de projets en matière d'inclusion numérique, un nouvel appel à manifestation d'intérêt est lancé par la Banque des Territoires pour couvrir, entre autres, les territoires encore dépourvus de « Hubs pour un numérique inclusif » : Bretagne, Normandie, Grand Est et Centre Val-de-Loire. Cependant, des candidats issus des régions déjà couvertes par des hubs peuvent également soumettre leur projet, si celui-ci implique un périmètre d'action couvrant une zone plus large.

Les missions attribuées sont resserrées pour correspondre davantage aux besoins de chaque territoire. Le contexte sanitaire a aussi permis d'identifier les volets d'intervention les plus urgents en matière d'inclusion numérique, et donc d'adapter le dispositif pour y répondre au mieux.

Ainsi, les nouveaux hubs auront deux missions principales contre quatre initialement :

- **Animer le territoire** sur la thématique de l'inclusion numérique : organiser des événements pour mettre à l'agenda le sujet et apporter une expertise auprès des décideurs publics locaux, participer à la formation des professionnels de la médiation numérique,
- **Accompagner des projets** afin d'apporter son regard d'expert et de donner l'impulsion nécessaire aux projets d'inclusion numérique sur le territoire.

L'appel à projets est doté d'une enveloppe globale de 2,3 millions d'euros. Une subvention de 250 000€ sera accordé à chaque hub et des bonifications de 50 000€ pourront être ajoutées en cas d'intervention dans les Quartiers Politique de la Ville et Action de cœur de ville.

Les dossiers sont à envoyer par email à AAP-Hubsinclusifs@caissedesdepots.fr, entre le 17 novembre 2020 et le 30 juin 2021. Les candidats pourront se renseigner sur les caractéristiques de cet appel à projets en se connectant au site : <https://www.banquedesterritoires.fr/nos-dispositifs-pour-accelerer-linclusion-numerique-dans-les-territoires>

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'action de la Banque des Territoires en faveur de territoires plus inclusifs. Elle participe également à la Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif (SNNI), lancée par le secrétariat d'État chargé du Numérique en décembre 2017, visant à **amplifier l'action des aidants numériques sur l'ensemble du territoire**.

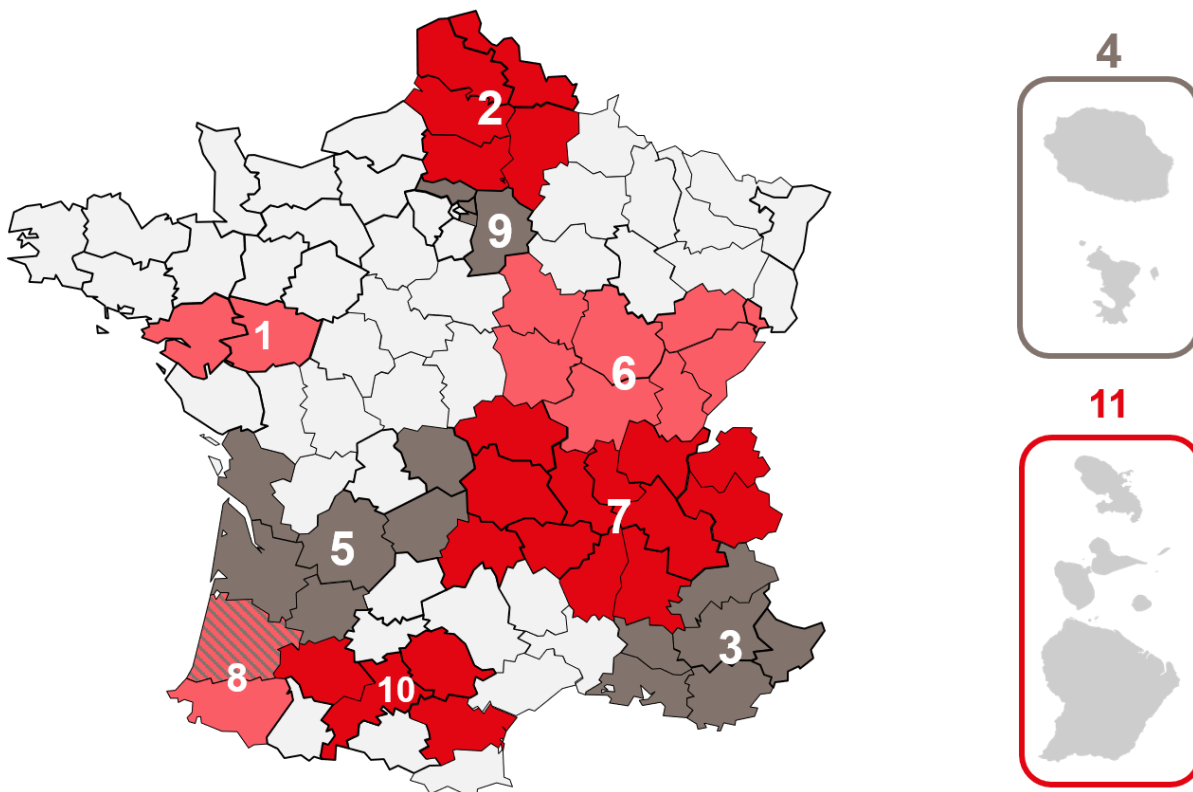
Le rapport de la SNNI publié en avril 2018, pour lequel la Banque des Territoires a été co-rapporteur, conclut que, dans un contexte de numérisation des démarches et de transformation numérique des politiques publiques (télé médecine, téléprocédure, formation professionnelle, télétravail, etc.), **l'offre de médiation n'est pas suffisante** pour pouvoir répondre aux besoins croissants des citoyens en matière de formation. Ce constat a été renforcé par les périodes de confinement, au cours desquelles le numérique a continué d'occuper une place prépondérante dans le quotidien des Français : courses en ligne, télétravail, communication avec les proches, téléconsultation, etc. Beaucoup de personnes se sont trouvés démunies pour parvenir à réaliser ces gestes du quotidien.

Les « hubs pour un numérique inclusif » sont une réponse pour lutter contre la fracture numérique.

Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs de la médiation numérique ne constitue pas un groupe homogène que ce soit à l'échelle nationale ou au sein d'un même territoire (régions, départements, etc.). Le modèle économique de ces acteurs repose majoritairement sur des subventions de collectivités territoriales, le recours à des bénévoles, des contrats aidés et des intervenants en service civique qui ne sont pas ou peu formés à l'accompagnement des personnes en difficulté numérique. Il s'agit, en outre, d'un secteur atomisé regroupant des acteurs dont ni la taille ni les ressources internes ne permettent l'accès à de grands programmes de subventions ou de financement nationaux et européens pour se structurer, outiller ou améliorer la formation de leurs intervenants.

*** Hubs issus du 1^{er} appel à projet :**

- **Hub PING Pays de la Loire (1)**, porté par PING, la fédération des centres sociaux 49 et 53 et la Ligue de l'enseignement des Pays la Loire,
- **Hub numérique inclusif Hauts de France (2)**, porté par POP, la région Hauts de France et le SIILAB,
- **Hub du Sud (3)**, porté par Urban Prod, IRTS APCA et Corse, ADRETS, Arsenic et The Camp
- **Hub Ultranumérique (4)**, porté par Solidarnum et FACE Polynésie française
- **Hubiquité (5)**, porté par Medias Cité et ATIS
- **Hub #MednumBFC (6)**, porté par Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté
- **Hub AURA (7)**, porté par AGATE Territoires, Fréquences Ecoles, la Ligue de l'Enseignement de la Loire et Zoomacom,
- **HubERT (8)**, porté par la Communauté de Communes de Montesquieu et Ocean Living Lab
- **Hub ICI/ASTS (9)**, porté par ICI, ASTS, et les Entreprises pour la Cité,
- **Hub La Mêlée/COLL'IN (10)**, porté par La Mêlée et Coll'in,
- **Hub Antilles Guyane (11)**, porté par Guyaclic, Anis, Up & Space Martinique et Biodésir.



A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr | [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

Contact presse :

Marie-Caroline Cardi : marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr – 06 38 53 97 67